

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 4 octobre 2021, à 19h.

SONT PRÉSENT.E.S : Céline Beaugard, mairesse, Brigitte Chagnon, conseillère et mairesse suppléante, Raphaël Ciccariello, conseiller, Christian Bélisle, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller et Pierre Rubaschkin, conseiller

EST ABSENTE : Pierrette Charrette, conseillère

EST AUSSI PRÉSENTE : Caroline Dupuis, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beaugard, la séance ordinaire est ouverte à 19h00

2021.10.222

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Résolution – Report de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 8 novembre 2021
 - 6.2 Résolution - Autorisation d'un paiement à Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest
 - 6.3 Résolution - Autorisation d'un paiement au Groupe ABS pour le contrôle des matériaux de la réfection du chemin du lac Chaud Ouest
 - 6.4 Résolution - Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2022
 - 6.5 Résolution - Octroi du mandat d'audit des états financiers 2021 à Daniel Tétreault CPA Inc.
 - 6.6 Résolution - Révision de l'entente de transport du Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) – Volet adapté pour les municipalités de la Rouge
 - 6.7 Résolution - Demande au Ministère des Transports de reconnaître les services d'ingénierie des MRC afin qu'ils soient reconnus admissibles au Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
 - 6.8 Résolution – Embauche de madame Vicki Emard comme directrice générale adjointe
 - 6.9 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2021
7. **TRÉSORERIE**
 - 7.1. Résolution - Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer
8. **LOISIRS ET CULTURE**
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Résolution - Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Régie du service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR) et de la quote-part 2022 de la Municipalité
10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
 - 10.1 Résolution – Adhésion au regroupement d'achats de l'UMQ pour l'achat de carburant en vrac 2022
11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11.1 Résolution - Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) et de la quote-part 2022 de la Municipalité
 - 11.2 Résolution - Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Régie Intermunicipale de la Rouge (RIDR) et de la quote-part 2022 de la Municipalité

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

- 11.3 Résolution – Appui au changement de nom de la Régie Intercommunale de la Rouge (RIDR)
12. **URBANISME**
13. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2021.10.223

RÉSOLUTION - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 22 septembre 2021, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 22 septembre 2021.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

2021.10.224

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION – REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales ont lieu le 7 novembre 2021 ;
CONSIDÉRANT QUE les personnes élues lors du scrutin du 7 novembre 2021 ne peuvent être assermentées avant le 12 novembre 2021 ;
CONSIDÉRANT QUE la date de la séance ordinaire du conseil municipal est prévue le lundi 8 novembre 2021 ;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

DE REPORTER la date séance ordinaire du conseil municipal au lundi 22 novembre 2021.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

2021.10.225

RÉSOLUTION - AUTORISATION D'UN PAIEMENT À INTERCHANTIERS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC CHAUD OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour la réfection du chemin du lac Chaud Ouest à l'entreprise Interchantiers par la résolution 2021.04.67 ;
CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à l'entreprise ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement à l'entreprise Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest de 96 947.69 \$ incluant les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses qui seront imputées au compte, Lac Chaud Ouest AIRRL portant le numéro de folio 22 63500 710.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

2021.10.226

RÉSOLUTION - AUTORISATION D'UN PAIEMENT AU GROUPE ABS POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DE LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC CHAUD OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour le contrôle des matériaux pour les travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest à la Firme Groupe ABS par résolution 2021.06.129 ;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à la firme ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement à la Firme Groupe ABS pour le contrôle des matériaux des travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest de 7 239.46\$ \$ incluant les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses qui seront imputées au compte, Lac Chaud Ouest AIRRL portant le numéro de folio 22 63500 710.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

2021.10.227

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et adhère aux services du Carrefour du capital humain de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler son adhésion pour l'année 2022 en payant la cotisation établie par l'UMQ ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

DE RENOUELLER l'adhésion de la Municipalité de La Macaza à l'UMQ pour l'année 2022 au montant de 608.83 \$ et aux services du Carrefour du capital humain au montant de 3261.00 \$ pour un montant global de 3869.83 \$ plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Caroline Dupuis, directrice générale, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée au compte, *Cotisations, associations et abonnements* portant le numéro de folio 02-130-00-494.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

2021.10.228

RÉSOLUTION – OCTROI DU MANDAT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2021 À DANIEL TÉTREAULT CPA INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service de Daniel Tétreault CPA inc. pour l'audit des états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2021-;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est au montant de 6 950\$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Rubaschkin

Et résolu à l'unanimité

DE MANDATER Daniel Tétreault CPA inc. à effectuer l'audit des états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2021 au coût de 6 950\$ plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Caroline Dupuis, directrice générale, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte, *Comptabilité et vérification* portant le numéro de folio 02-130-00-413.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

2021.10.229

RÉSOLUTION – RÉVISION DE L'ENTENTE DE TRANSPORT DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES (TACL) – VOLET ADAPTÉ POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la modification de la loi sur le transport rémunéré de personnes le TACL se voit dans l'obligation de revoir son processus d'octroi de contrat de transport de personnes ;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu, par le TACL, au début 2022, d'aller en appel d'offres pour octroyer deux contrats de 4 ans avec option d'une cinquième année, pour le service d'autobus et le service de taxi ;

CONSIDÉRANT QUE le TACL doit contracter en étant capable de prévoir durant le terme du contrat, quel seront les heures garanties contractées ;

CONSIDÉRANT QUE la modalité de renouvellement annuelle de l'entente avec les municipalités du sud la MRC Antoine-Labelle ne saurait satisfaire aux nouvelles modalités contractuelles qui engagera l'organisme ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides et la MRC des Pays d'en Haut souhaitent poursuivre leur entente avec les villes du Sud de la MRC Antoine-Labelle ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides et la MRC des Pays d'en Haut ne peuvent assumer un risque financier pour la ville de Rivière-Rouge, et les municipalités de L'Ascension, La Macaza et Nomingue ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de ces municipalités à poursuivre leur entente à plus long terme, selon les termes du prochain appel d'offres ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Rubaschkin

Et résolu à l'unanimité

DE REVOIR les termes de l'entente de délégation pour le transport adapté avec TACL, de manière conforme avec les termes des contrats contractés pour le transport adapté.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

2021.10.230

RÉSOLUTION – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE RECONNAÎTRE LES SERVICES D'INGÉNIEURIE DES MRC AFIN QU'ILS SOIENT RECONNUS ADMISSIBLES AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE les services d'ingénierie sont admissibles au programme de la TECQ lorsque la réalisation des travaux est également présentée à la programmation ;

CONSIDÉRANT QUE les services d'ingénierie des MRC ne sont pas admissibles au programme de la TECQ lorsque la réalisation des travaux est également présentée à la programmation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Macaza utilise le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle et s'en déclare très satisfaite ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au ministère des Transports de revoir ses critères d'admissibilité afin de reconnaître les services d'ingénierie des MRC afin qu'ils soient admissibles au programme de la TECQ lorsque la réalisation des travaux est également présentée à la programmation

ET

DE DEMANDER au conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle d'appuyer la présente résolution

ET

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la direction régionale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à la direction régionale du Ministère des Transports, à la ministre du MAMH, madame Andrée Laforest, au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel ainsi qu'à la députée de Labelle, madame Chantale Jeannotte.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

2021.10.231

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MADAME VICKI EMARD COMME DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale adjointe qu'occupait madame Caroline Dupuis est maintenant vacant puisque cette dernière occupe désormais le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE madame Vicki Emard occupe le poste de directrice générale adjointe par intérim depuis le mois de mai 2021 à ce jour avec satisfaction et a démontré des compétences de gestionnaire municipale de grande qualité;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER madame Vicki Emard comme directrice générale adjointe en date du 4 octobre 2021 et d'autoriser madame Céline Beauregard, mairesse et madame Caroline Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer son contrat de travail.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 AOÛT 2021

Conformément aux dispositions de l'article 176.4. du Code municipal du Québec, madame Caroline Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et des dépenses en date du 31 août 2021.

2021.10.232 TRÉSORERIE RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des déboursés du mois de septembre et des comptes à payer au 1^{er} octobre 2021 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 67 516.38 \$

REMISES D.A.S. : 48 395.05 \$

COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES AU 1^{er} OCTOBRE 2021: 1 183 988.17 \$

PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS : 49 518.37 \$

PAIEMENTS PAR INTERNET : 17 144.93 \$

TOTAL : 1 366 562.90 \$

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste des déboursés et des comptes à payer du mois de septembre 2021.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

2021.10.233 LOISIRS ET CULTURE SÉCURITÉ PUBLIQUE RÉSOLUTION - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA RÉGIE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (RSSIVR) ET DE LA QUOTE-PART 2022 DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la RSSIVR a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2022 à la séance ordinaire du conseil de la Régie le 22 septembre 2021 par la résolution 2021-09-22/059 ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2022 de la RSSIVR tel qu'adoptées par la Régie le 22 septembre 2021, pour un montant de 972 128.37 \$ et d'en tenir compte dans l'élaboration du budget 2022 de la municipalité. La quote-part 2022 de la municipalité étant de 253 062.65\$

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

2021.10.234

TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)

RÉSOLUTION - ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UMQ POUR L'ACHAT DE CARBURANT EN VRAC 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts); **CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2022 au le 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Municipalité s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

HYGIÈNE DU MILIEU

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

2021.10.235

RÉSOLUTION – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE (RCER) ET DE LA QUOTE-PART 2022 DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue entre la ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Nominique et de La Macaza créant la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) ;

CONSIDÉRANT QUE la RCER a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2022 à la séance ordinaire de son conseil d'administration tenue le 9 septembre 2021 par la résolution 2021.09.042 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.1 de l'entente intermunicipale créant la régie, les quotes-parts des municipalités membres sont définies par le nombre de portes desservies ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2022 de la RCER tel qu'adoptées par la Régie le 9 septembre 2021, pour un montant de 634 001 \$ et d'en tenir compte dans l'élaboration du budget 2022 de la municipalité. Les quotes-parts des municipalités membres étant :

- 313 794 \$ pour la ville de Rivière-Rouge avec 3 874 portes ;
- 192 780 \$ pour la municipalité de Nominique avec 2 380 portes ;
- 93 879 \$ pour la municipalité de La Macaza avec 1 159 portes

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

2021.10.236

RÉSOLUTION – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA ROUGE (RIDR) ET DE LA QUOTE-PART 2022 DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2022 à la séance ordinaire de son conseil d'administration tenue le 15 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions prévoient une quote-part de 77 760.29 \$ pour La Macaza en 2022 ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2022 de la RIDR au montant de 5 502 837.71 \$ et d'en tenir compte dans l'élaboration du budget 2022 de la municipalité. La quote-part 2022 de la municipalité étant de 77 760.29 \$

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

2021.10.237

RÉSOLUTION – APPUI AU CHANGEMENT DE NOM DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)

CONSIDÉRANT QUE le souhait du conseil d'administration et du comité consultatif de la RIDR est de modifier le nom afin de retirer le mot « déchet » ;

CONSIDÉRANT QUE le nom « déchet » est synonyme d'enfouissement ;

CONSIDÉRANT QUE ce changement se rapproche encore plus de la mission de l'organisme et par la fait même améliore son image ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale prévoit l'usage du nom Complexe environnemental de la Rouge (CER) comme appellation et que celui-ci rejoint la mission de l'organisme;

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

D'APPUYER le conseil d'administration et le comité consultatif de la RIDR pour changer le nom de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) par Complexe environnemental de la Rouge (CER).

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

URBANISME

TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL PÉRIODE DE QUESTIONS

2021.10.238

RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 19h50

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Céline Beaugard

Caroline Dupuis